

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018 à 19h30, à PUYMANGOU Compte-rendu

Boucherie / Alimentation - choix de l'entreprise pour le diagnostic amiante et la mission SPS

Afin d'effectuer les travaux de démolition et construction de la future boucherie, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic amiante. Trois sociétés ont été contactées ; deux ont répondu :

-ARCALI (filiale de Bureau Veritas) : 480 €HT + 48 € HT / analyse

-SOCOTEC : 480 €HT + 55 € HT / analyse

De plus, le projet faisant appel à plusieurs corps de métier, il est nécessaire d'avoir une société de missions de contrôle technique et de coordination SPS. Trois sociétés ont été contactées ; deux ont répondu :

-Bureau Veritas : 4 700 €HT (mission SPS : 2 050 €, Contrôle bâtiment : 2 650 €)

-SOCOTEC : 4 510 €HT (mission SPS : 2 310 €, Contrôle bâtiment : 2 200 €)

Le Conseil choisit la société SOCOTEC, la mieux disante, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats afférents.

Halle et four à pain

Après renseignements pris auprès de la Direction Départementale des Territoires, il est nécessaire de recourir à un architecte pour la construction de la halle et du four à pain. Madame Nanot-Herbreteau propose une prestation limitée à la demande de permis de construire pour un montant de 2 580 € HT. Le Conseil accepte, à l'unanimité, la proposition de Madame Nanot-Herbreteau et autorise Monsieur le Maire à signer le devis afférent.

Adhésion à une association de développement et de mise en valeur de la Double

Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, président de la Communauté de Communes Isle-Double-Landais et Monsieur Yannick LAGRENAUDIE, maire de Saint Aulaye-Puymangou et vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye ont initié un projet de développement et de mise en valeur du territoire de la Double, aux niveaux patrimonial, architectural, culturel et géographique. Le territoire de la Double, actuellement éclaté et appartenant à plusieurs structures administratives différentes, rend difficile les projets de développement, d'où la possibilité de créer une association levant ces difficultés.

Le Conseil se prononce, par : 14 voix pour / 3 voix contre / 2 abstentions, pour une adhésion de principe à l'association ayant la volonté de saisir l'occasion qui est proposée par les partenaires institutionnels (Département, Région, État) afin de mieux mettre en valeur ce territoire et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion.

Syndicat Départemental des Énergies de la Dordogne - Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

A la suite du diagnostic des installations de l'éclairage public de la commune et afin de décliner une stratégie pluriannuelle de rénovation de son parc, le Conseil décide de solliciter l'aide du SDE24 pour établir un schéma directeur d'aménagement lumière. Cette opération consiste à recenser les points lumineux, à en faire un diagnostic, puis une analyse énergétique et des propositions d'économies d'énergie. Ces deux premiers volets sont pris en charge par le SDE24

pour un montant de 5 532,80 € HT. Les volets 3 et 4 consistent à élaborer une stratégie de rénovation et d'amélioration des installations, puis à l'élaboration d'un document cadre définissant la politique lumière de la commune. Ces deux volets sont à la charge de la commune pour un montant de 4 312 € HT.

Projet de modification du périmètre du site « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »

Dans le cadre de l'intégration du site dans le réseau européen des sites Natura 2000, il est nécessaire d'élaborer un document d'objectifs dans lequel le périmètre initial a été redessiné pour tenir compte des enjeux du site. Madame la Préfète propose donc au Conseil Municipal de donner un avis motivé concernant ce nouveau périmètre. Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce nouveau périmètre.

Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne

Le Conseil Municipal accepte les adhésions au SMDE 24 des communes suivantes :

- Saint-Pierre de Frugie et Audrix avec transfert de la compétence obligatoire « Protection du point de prélèvement », à compter du 1^{er} juillet 2018,
- Saint-Amand de Coly et La Chapelle Aubareil, avec transfert de la compétence optionnelle « Eau » à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Salviac, à compter du 1^{er} janvier 2019 et les Eyzies de Tayac-Sireuil, à compter du 1^{er} juillet 2018, avec transfert de la compétence optionnelle « Assainissement collectif ».

Agence de l'Eau - motion relative aux aides attribuées par l'Agence de l'Eau

Le Conseil Départemental fait part au Conseil de la motion qui a été prise lors de l'Assemblée départementale concernant la remise en cause du modèle de gestion de l'eau en France ; il souhaite que le gouvernement puisse infléchir sa politique de l'eau et demande la poursuite d'un certain nombre de programmes engagés. Le Conseil décide de prendre part à cette décision.

Fermeture de la Trésorerie de Saint-Aulaye – La Roche-Chalais

La Direction Générale des Finances Publiques a annoncé le 20 avril dernier que le bureau de Saint-Aulaye devait fermer au 1er janvier 2019. Monsieur le Maire a demandé à Madame la Préfète, lors de sa venue à La Latière le 30 avril dernier, d'intervenir pour que cette fermeture ne se fasse pas l'an prochain, qui sera une année de transition avec la fusion des 2 Communautés de Communes.

Création d'un budget annexe - Éco-quartier La Vallade

La Commune est propriétaire de la parcelle ZB 160, située au lieu-dit La Vallade, qui est concernée par un projet d'aménagement en éco-quartier. Suite à la réunion du 6 juin dernier avec les concessionnaires et le maître d'œuvre, le dossier avance et il est demandé au Conseil de créer un établissement avec un budget annexe « Éco-quartier La Vallade », au sein duquel seront identifiées les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement (travaux de viabilisation, subventions et vente des lots). Le Conseil accepte à l'unanimité la création de ce budget annexe.

De plus, le Conseil décide le transfert de la parcelle ZB 160 appartenant à la Commune vers le budget annexe « Éco-quartier La Vallade ».

Attribution de subvention aux associations

Sur le rapport de Madame Nelly Garcia, le Conseil vote, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Association	Proposition de subvention 2018
Mission Locale	1 448
ADMR	2 208
Sclérose en plaque	40
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000
Jeunes Sapeurs Pompiers	425
Société musicale	900
Tennis	410
Haltérophilie	218
Saint-Aulaye Sports	2 000
Handball eulalien	2 850
Eulalie Country	300
Swing in Eulalia	2 500
TOTAL	14 299
Budgétisé	38 000
Déjà mandaté au 15 juin 2018	21 818

Locations communales - effacement de dettes d'un locataire

Suite à l'avis de la Commission de Surendettement du 16 janvier dernier, le Conseil doit effacer les dettes concernant les loyers impayés d'une ancienne locataire ayant habité rue du Docteur Lacroix, pour un montant de 590,73 €.

Budget Assainissement - admissions en non-valeur

Sur demande de la Trésorerie de Saint-Aulaye, le Conseil admet en non-valeur les sommes suivantes :

- 138 €
- 105,57 €
- 181,89 €

Mission Locale du Ribéracois - mise à disposition de locaux

Considérant la mise à disposition d'un bureau à la Maison des Associations pour la Mission Locale du Ribéracois-Vallée de l'Isle, pour une période de 23 jours durant l'année 2018, le Conseil indique aux financeurs de la Mission Locale le coût de cette mise à disposition pour la Commune, soit : $13\text{m}^2 \times 23 \text{ jours} \times 0.55 = 164.45 \text{ €}$.

Personnel - renouvellement de contrats

Le Conseil décide de renouveler les contrats de Monsieur Patrice LAGARDE, pour une durée de 1 an, à raison de 18 heures par semaine pour le poste d'animateur de salle de cinéma, à compter du 18 juillet 2018 et de Madame Laurence Mercier, pour une durée de 1 an, pour le poste d'adjoint administratif, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Demande de DETR - éradication des luminaires boules

Par délibération en date du 26 janvier 2018, le Conseil a confirmé l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires « boules » au programme départemental porté par le SDE24. Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économies d'énergie, Madame la Préfète de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la Dotation

d'Équipement des Territoires Ruraux 2018. Cette subvention permettra de porter le taux de financement pour chaque projet à 67% du montant HT des travaux. Elle sera attribuée directement à la commune selon le plan de financement ci-dessous. Afin de faciliter le traitement des dossiers, le SDE 24 coordonnera les demandes de subventions des communes auprès de l'État :

- en procédant, autant que possible, à un dépôt groupé des demandes de participation,
- en assurant un rôle de suivi-évaluation de la consommation des crédits auprès de l'État,
- en aidant les communes à constituer leur demande de paiement.

L'étude permettant l'établissement d'un avant-projet détaillé sera commandée au 2^{ème} semestre 2018. Cependant, il convient d'engager dès maintenant, et en préalable, les crédits d'État afin d'éviter un éventuel transfert vers d'autres départements. Dès réalisation de l'avant-projet détaillé, un plan de financement actualisé sera donc de nouveau présenté à la commune. Le budget prévisionnel est le suivant :

Montant total des travaux HT	59 737.60 €
Participation SDE24 (45% du montant HT)	26 881.92 €
Coût total HT acquitté par la commune, éligible à la DETR	32 855.68 €
Montant DETR sollicité	13 142.27 €
Taux DETR (% de la dépense acquittée par la commune)	40 %

Le plan de financement prévisionnel :

	Montant HT	%
DETR	13 142.27 €	40
Autofinancement	19 713.41 €	60
Total	32 855.68 €	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, pour l'opération d'éradication des luminaires « boules », dans le cadre du programme coordonné par le SDE 24, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Locations communales - admissions en non-valeur

Sur demande de la Trésorerie de Saint-Aulaye, le Conseil admet en non-valeur les sommes suivantes, pour un locataire :

- n° T-318-1 pour un montant de 49.19 €
- n° T-268-1 pour un montant de 114.35€
- n° T-402-1 pour un montant de 114.35€
- n° T-325-1 pour un montant de 114.35 €
- n° T-708-1 pour un montant de 118.35 €
- n° T-178-1 pour un montant de 348.35 €
- n° T-491-1 pour un montant de 114.35 €
- n° T-79-1 pour un montant de 348.35€
- n° T-25-1 pour un montant de 348.35 €
- n° T-154-1 pour un montant de 114.35 €
- n° T-132-1 pour un montant de 348.35 €
- n° T-582-1 pour un montant de 118.35 €
- n° T-654-1 pour un montant de 118.35 €
- n° T-236-1 pour un montant de 348.35 €

- n° T-435-1 pour un montant de 114.35 €
 - n° T-551-1 pour un montant de 130 €
 - n° T-422-1 pour un montant de 290.27 €
- soit un montant total de 3 252.36 €

Convention de mise à disposition du domaine public

Considérant le projet de la Commune de faire un éco-pâturage sur les parcelles herbeuses communales par des animaux (moutons, chèvres...), ce qui permettra une gestion écologique, la préservation et le développement de la biodiversité, et considérant que Madame Kohler, bergère sans terre, domiciliée à Échourgnac, possède un troupeau de brebis, le Conseil décide de proposer la mise à disposition, par convention des parcelles communales suivantes :

- Section ZM n°11, 44 et 10, au lieu-dit La Latière,
- Section ZS n°180, 182, 181, 153, 175, 176 et 177, au lieu-dit Petit Acaud,
- Section AE n°148 et 149, 202, 58 et 55, situé place Frédéric Mistral,
- Section AC n°135, parking de La Plage,
- Section ZB 160, 128, et 158, au lieu-dit La Vallade,

pour l'éco-pâturage. La municipalité prendra à sa charge l'achat des matériaux pour la clôture, ainsi que les frais de déplacement de la Madame Kohler, soit 300€ par saison. La convention d'une durée initiale d'une année est renouvelable de façon expresse chaque année pour une durée maximale de 3 ans. Le Conseil approuve donc les termes de la convention entre la Municipalité et Madame Thérèse KOHLER, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Convention de mise à disposition du chai de la Mairie

Considérant les futs de cognac mis en vieillissement dans le chai se situant dans les caves de la Mairie, le Conseil décide de faire une convention de mise à disposition de ce lieu, à titre gracieux, avec le propriétaire du Cognac, Monsieur Fabien Rouzeau.

Questions diverses

L'arrivée des demandeurs d'asile (Monsieur LAGRENAUDIE) : les travaux étant terminés, la première famille doit arriver le 20 juin, puis d'autres familles arriveront progressivement. Rania Soubra gèrera les questions administratives et une autre personne habitant Saint-Aulaye est chargée des questions techniques. Le centre d'hébergement a besoin de vaisselle.

La fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint-Aulaye et du Pays Ribéracois (Monsieur LAGRENAUDIE) : le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire sera envoyé aux membres du Conseil, néanmoins, les piscines devraient être communautaires (dont celle de Saint-Aulaye), mais les Bibliothèques – médiathèques resteraient communales. De plus, le village vacances de Saint-Vincent passerait communautaire. Pour ce qui est de la Maison de Santé, cette dernière concerne tous les villages alentours, mais la Communauté de Communes du Pays Ribéracois n'ayant pas la compétence, Saint-Aulaye s'est proposé de garder ce lieu. Cependant, le budget reste à étudier pour que la nouvelle communauté de communes prenne en charge une partie des dépenses de fonctionnement. Enfin, concernant la fiscalité, un lissage sur 12 ans serait à priori effectué. Saint-Aulaye aura une Maison des Services au Public ainsi qu'un dépôt pour les services techniques communautaires. Enfin, il y aurait un renforcement de l'Office de Tourisme, notamment avec un travail en collaboration avec Aubeterre.

Le Comité Syndical DFCI 24 (Monsieur JAULIN) : les représentants du secteur ne se rendent pas aux assemblées syndicales car elles sont relativement éloignées. Pour l'année 2018, il n'y aura pas de travaux sur les pistes car celles de notre secteur ont moins de 30 ans.

La Journée des Moulins (Monsieur DENOST) : les conditions de sécurité n'étant pas réunies, il n'y aura pas d'autres visites de particuliers. L'entretien du patrimoine est primordial et notamment sur le pont. Monsieur Denost explique un graphique représentant les données de production : de 2004 à 2009, la production est en augmentation, tandis qu'à partir de 2009, elle chute, alors que les périodes de non-production sont les mêmes. Il faudrait remédier à cette problématique. De plus, des troncs d'arbres sont toujours dans la rivière. Enfin, d'après Monsieur Bertron, la Centrale fonctionne davantage lorsqu'elle est en mode manuel qu'en automatique.

Monsieur le maire intervient : il a été demandé au Syndicat de rivières d'intervenir pour enlever les troncs d'arbres ; pour ce qui est du personnel, il y a eu de nombreuses absences et un recadrage a été fait avec l'agent en charge de la Centrale. Une réunion, avec l'entreprise Paganin, Monsieur Bertron et les services techniques, doit être organisée pour pouvoir optimiser au mieux le fonctionnement de la Centrale. De plus, il rappelle que l'une des conditions pour retrouver le droit de vendre l'électricité produite à EDF a été l'automatisation de la Centrale. Pour ce qui est du pont, ce dernier est privé, avec servitude de passage, et son rempierrage est prévu, avec l'aide des services techniques.

Station verte : Un dossier de candidature conjointe avec Aubeterre a été fait pour l'organisation du Congrès en 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.